

Chef d'entreprise : faites un point sur votre situation patrimoniale **ép.2 Les donations et les successions**

Programme de formation en visio

Objectifs

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Différencier les règles civiles successorales (dévolution légale ou volontaire) et des donations
- Identifier les conséquences civiles de l'indivision successorale, du démembrement choisi ou subi, de la quotité disponible et de la réserve héréditaire, de la (non)protection du partenaire (concubin, pacsé, marié) survivant, des conséquences pour les familles recomposées.

Public visé et prérequis

- **Public visé** : tout public
- **Prérequis** : Avoir participé à l'épisode 1

Contenu de formation :

- Les donations : Définition, condition de forme et effets de la donation, les différents types de donations et leur traitement successoral, avec réserve (notamment usufruit), charges et conditions.
- La fiscalité des donations
- La dévolution successorale : La dévolution légale (absence de testament ou de DDV) en l'absence de conjoint et en présence de conjoint : classement par ordre, par degré, la représentation, les droits du conjoint survivant
- La dévolution volontaire par testament et donation entre époux. Les limites au pouvoir de la volonté (réserve successorale des descendants et du conjoint, quotité disponible).
- Les conséquences de certaines donations lors de la succession
- La fiscalité des successions

Durée, période de réalisation et modalités de déroulement

- **Durée totale de la formation** : 2 heures 30 minutes
- **Période de réalisation** : lundi 17 Novembre 2025
- **Horaires** : 9h-11h30.
- **Rythme** : en continu
- **Modalité de déroulement** : En visio en interentreprise
- **Lieu de formation** : sur votre ordinateur ou tablette

	Administratif Programme de formation en présentiel	Version : 1 Date : 16/05/2025 Page : 2 / 2
---	--	---

Durée et modalités d'inscription :

Les participants peuvent s'inscrire dès la réception du programme de formation de Gescolia et jusqu'à 15 jours avant la date de la formation.

Accessibilité :

La formation est pour tous et pour tous les profils de stagiaires. Tout à chacun peut suivre une formation dans notre organisme. Des aménagements pédagogiques et/ou organisationnels peuvent être mis en place et une proposition personnalisée sera réalisée pour que toute demande reçoive une réponse satisfaisante. A ce titre, l'organisme de formation s'est rapproché et est en contact avec l'Agefiph du Maine et Loire.

Statistiques :

Évaluation des formations

1. Indice de satisfaction des formations réalisées chez Gescolia : **98% en 2025**
2. Indice de satisfaction sur la pédagogie (animation, supports...) : **96% en 2025**